



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière, QUE :

Le conseil de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 6 juillet 2026, le règlement suivant :

- *Règlement numéro 26-1130 pourvoyant à la reconstruction du ponceau du chemin du Détour (IF-2207A) et décrétant un emprunt de 630 000 \$.*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 14 juillet 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 septembre 2026. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité, situé au 325, chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ou sur son site internet, au <https://www.villestoneham.com/>.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 15^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

M^e Anaïs Descoteaux

Directrice des affaires juridiques et greffière